

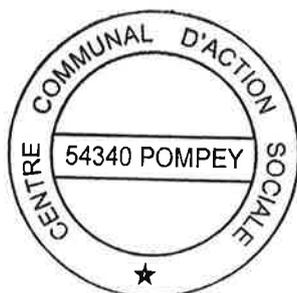
Le Conseil d'Administration s'est réuni le mercredi 26 octobre 2022 à 18h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 20 octobre 2022.

Délibérations du CCAS examinées :

- N° 2022/016 - Mise à disposition des agents techniques de la résidence autonomie les Marronniers à l'Office d'Hygiène Sociale de Lorraine (OHS)- **Approuvée à l'unanimité**
- N° 2022/017 - Dénonciation de la convention d'approvisionnement en repas à destination de la résidence autonomie Les Marronniers et de livraison à domicile avec la cuisine centrale du Bassin de Pompey - **Approuvée à l'unanimité**
- N° 2022/018 - Signature de la convention d'abonnement aux services d'un avocat - **Approuvée à l'unanimité**

Délibérations de la Résidence Autonomie Les Marronniers examinées :

- Monsieur le Président porte à la connaissance du conseil d'administration les décisions qui ont été prises dans le cadre de la délégation donnée par délibération du 15 juillet 2020, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - **décisions n° 158 et 159**
- N° 2022/008 - Transfert de gestion de la résidence autonomie Les Marronniers à l'Office d'Hygiène Social de Lorraine : autorisation de remboursement (mandats de paiement et titres de recettes) - **Approuvée à l'unanimité**
- N° 2022/009 - Transfert de gestion de la résidence autonomie Les Marronniers à l'Office d'Hygiène Social de Lorraine : signature de l'avenant n°5 avec le Conseil Départemental pour l'attribution du forfait autonomie dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens - **Approuvée à l'unanimité**
- N° 2022/010 - Admission en non-valeur pour une dette - **Approuvée à l'unanimité**



Pompey, le 27 octobre 2022